



Droit des nu propriétaires?

Par julien2000

Bonjour,

Dans une donation avec plusieurs nu propriétaires, quel est le droit du nu propriétaire par rapport à un autre nu propriétaire?

par exemple si un nu propriétaire veut sans le moindre accord faire dans le bien commun établir un local commercial et s'y installer.

Peut il faire ce qu'il veut?

quels sont les droits des autres nu propriétaires?

et s'ils ne sont pas d'accords, quels sont leurs droits et recours?

Par janus2

Bonjour,

Le nu-propriétaire n'a absolument pas le droit de faire ce que vous indiquez, il n'a aucun droit de jouissance sur le bien. Seul l'usufruitier a ce droit.

Par julien2000

donc qu'est il possible de faire?